

**Syndicat National des Chercheurs  
Scientifiques**

**SNCS - FSU**

**SECTION 27 - CNRS**

**COMITE DE LIAISON**

**BIOLOGIE VEGETALE**

**SESSION DE PRINTEMPS 2001**

**BULLETIN D'ADHESION AU SNCS**

NOM : ..... Prénom : .....  
ADRESSE PROFESSIONNELLE : .....  
.....  
Tél. : ..... Fax : ..... E-mail : .....  
ADRESSE PERSONNELLE : .....  
.....

Section du Comité National : ..... Grade : ..... Echelon : .....

Autre Organisme – Hors Statut – Contractuel – Doctorant – Postdoc – Retraité

Section Locale : .....

A retourner au :

SNCS, 1 place Aristide Briand, 92195 MEUDON Cedex, Tél. : 01-45 07 58 70,

Fax : 01 45 07 58 51, Répondeur : 01-45 07 58 72, E-mail : sncs@cnrs-bellevue.fr

Web SNCS : <http://www.cnrs-bellevue.fr/~sncs/>

*Concours : auditions 28  
mai – 8 juin 2001*

**Table des Matières**

- Editorial	p. 1
- Point d'information sur la journée anti-OGM du 17 avril 2001	p. 2
- Contribution libre d'Yves Meyer : “ Les plantes transgéniques, risques réels ou psychose ? ”	p. 3
- Compte-rendu intersyndical de la session de Printemps	p. 8
- Vos contacts à la Commission 27 de Biologie Végétale	p. 13

Secrétaire du CL 27 : Betty Felenbok  
Institut de Génétique et Microbiologie  
Université Paris-Sud XI, Bâtiment 409,  
Centre d'Orsay, 91405 Orsay cedex  
Tél. 01 69 15 63 28  
E-mail : felenbok@igmors.u-psud.fr



## EDITORIAL

### Faut-il des priorités scientifiques et comment ?

Comme détaillé dans le compte-rendu des élus, et précédemment dans l'édito. du CL27 de la session d'automne 2000, l'année 2001 est la meilleure depuis des années pour les recrutements et les promotions. Concernant le budget, l'augmentation ne compense pas encore la chute brutale qui est intervenue sous le gouvernement Juppé en 1993 et 1997 et qui était de l'ordre de 25%.

Le problème du financement de la recherche demeure entier avec des contrats externes représentant bien souvent les deux tiers du budget des laboratoires. Ces contrats font grandement dévier les objectifs de recherche fondamentale vers des objectifs en aval plus appliqués. On peut parler réellement de pilotage de la recherche auquel il conviendrait de s'attaquer en premier lieu.

Considérant le plan pluriannuel (appelé aussi Contrat d'Objectif) proposé par le Ministère au CNRS, il conviendra de s'assurer que le CNRS élaborera bien un schéma stratégique basé entre autre sur le travail de conjoncture et de prospective effectué par les commissions du Comité National. Sur la base de ce travail et des propositions qui seront faites par le ministère, il faudra s'assurer que les moyens financiers et en potentiel humain soient effectivement donnés pendant la durée du contrat. Un gouvernement a le droit et même le devoir de proposer, de développer certaines priorités dans la recherche en tenant compte de différents paramètres, d'ordre sociétaux par exemple. Il est bien entendu indispensable que la communauté scientifique, au travers de ses instances scientifiques, propose, discute et se prononce, et au-delà, qu'une véritable concertation ait lieu entre les organismes concernés. Il convient également que ces programmes soient gérés par les organismes, seuls garants de sérieux dans l'évaluation, de transparence et de démocratie.

Il est à noter que si l'INSERM a rejeté en 1997 le contrat d'objectifs qui imposait des orientations à l'organisme, désapprouvées par l'ensemble des scientifiques, et de plus sans engagement de moyens par l'état en contrepartie, il n'en est pas de même actuellement pour de nombreux organismes, EPST et EPIC, tels l'IRD, le CIRAD, le CEA, le CEMAGREF, l'INRIA etc... En effet, la conception des contrats développée après 1997, implique un engagement réciproque sur des objectifs, déterminés en commun par l'organisme et le ministère. Ceci a conduit les communautés scientifiques de ces organismes, y compris les syndiqués du SNCS, à voter ces contrats. Contrairement à ce que l'on peut entendre dire, l'état respecte ses contrats puisque la forte augmentation donnée depuis deux budgets à l'INRIA par exemple, correspond bien aux termes du contrat qui prévoyait de doubler son potentiel en quatre ans.

Actuellement pour le CNRS, le budget est imposé par Bercy sans discussion, auquel s'ajoute une lettre de cadrage du Ministre de la recherche, qui est une contrainte supplémentaire. Autrement dit le CNRS n'est aucunement autonome ni par rapport à son budget, ni par rapport à ses orientations, bien que n'ayant pas de contrat. Il dépend donc avant tout de nous tous, de faire des propositions quant au mode d'élaboration du plan pluriannuel et à la définition de son contenu. Si nous impliquons réellement la communauté scientifique dans cette élaboration, alors nous pourrions espérer que le CNRS retrouve une partie de ses prérogatives perdues.

L'enjeu est d'importance puisqu'il s'agit que le CNRS retrouve enfin son autonomie.

Betty Felenbok, secrétaire du CL 27

## **Point d'information sur la journée anti-OGM du 17 avril 2001**

Dans la perspective de la journée anti-OGM du 17 avril, la direction du CNRS a envoyé un mail à ses agents conseillant de “ renvoyer toute demande de journaliste... au bureau de presse de la délégation à l'information scientifique et technique du CNRS...(qui).. redirigera les journalistes vers un certain nombre de "correspondants scientifiques ", choisis par la direction du département des sciences de la vie ... ”. Les membres de la section 27 ont réagi vivement à cette incitation qui va à l'encontre de leur responsabilité de citoyen et met en doute leur compétence pour répondre à des questions relevant directement de leur domaine d'activité. Dans une réponse qu'il a adressée à la direction du CNRS, le président de la section 27 a fermement critiqué cette démarche et a manifesté son refus de suivre et de faire suivre les recommandations de nos tutelles.

# Les plantes transgéniques, risques réels ou psychose ?

Une opinion personnelle : Yves Meyer, Chercheur CNRS

Lorsqu'il est question d'Organismes Génétiquement Modifiés (OGM), les vieux démons ressortent et, comme on brûlait au moyen âge les sorcières supposées avoir passé un pacte avec le diable, certains préparent déjà les bûchers pour les savants fous, suppôts du grand capital. Mais fort curieusement pour ces détracteurs, les OGM se résument aux plantes transgéniques.

En fait depuis le début de l'agriculture l'homme pratique l'amélioration génétique, par la sélection et l'association des mutations, il modifie le génome des plantes et des animaux qu'il cultive et élève. Le blé, le maïs et la tomate n'ont que peu de ressemblance avec leurs ancêtres sauvages, la navette et le tabac n'ont jamais existé dans la nature mais sont les fruits artificiels d'assemblages de génomes, le pinscher nain et le danois sont tous deux nés de la manipulation du génome du loup. La transgénèse doit donc se replacer dans ce cadre. Les progrès de la biologie ont, il y a environ 30 ans, permis d'isoler des gènes et de les réimplanter dans un organisme. C'est là toute l'originalité de la transgénèse : au lieu d'être limité au brassage et à la sélection de gènes d'organismes interféconds il devient possible de sauter la barrière de l'espèce

On peut cependant noter que si c'est une situation très nouvelle pour l'humanité, le transfert de gènes dit horizontal est extrêmement courant entre bactéries (c'est ainsi que les résistances aux antibiotiques se sont disséminées chez plusieurs pathogènes humains). Chez les plantes, le vecteur le plus utilisé pour transférer des gènes est issu d'un plasmide de la bactérie *Agrobacterium tumefaciens* qui injecte naturellement certains de ses gènes à son hôte, forçant ainsi les cellules de la plante à se diviser et à synthétiser une molécule que l'Agrobactérie consomme, fournissant gîte et couvert à son parasite.

## Les produits issus d'OGM microbiens .

Les premiers OGM ont été des bactéries dans lesquelles on a cloné des gènes pour les analyser. Cette phase a été l'occasion d'une intense réflexion sur les risques qui a aboutit à un moratoire que les scientifiques se sont imposés pendant deux ans avant de cloner des gènes de virus humains. Depuis chaque type de gène est classé selon le risque potentiel associé à une éventuelle dissémination et des règles ont été édictées quant aux conditions de manipulation des micro-organismes recombinants (= transgéniques), allant de la simple stérilisation des effluents pour les gènes sans danger potentiel (c'est le cas des gènes de plantes et de leurs pathogènes), au travail en chambre stérile en dépression pour le clonage d'ADN de pathogènes de l'homme. Très rapidement les micro-organismes recombinants ont servi à produire les protéines codées par les gènes clonés. Elles ont trouvé des utilisations en médecine puis dans diverses industries (alimentaires, capteurs ). Un avantage des protéines recombinantes tient à la possibilité de produire en masse des protéines rares qui n'auraient pu que très difficilement être extraites d'organismes, et surtout ces protéines sont très pures et exemptes de contaminants. En médecine on peut citer l'insuline recombinante qui a remplacé avantageusement l'insuline extraite d'animaux pour le traitement du diabète sucré et l'hormone de croissance pour un traitement du nanisme. Il faut rappeler que des enfants, traités il y a quelques années par l'hormone naturelle qui était extraite de cadavres humains, ont été contaminés par le prion et sont décédés de la maladie de Creutzfeld-Jakob. Aucun accident associé à la production de bactéries ou d'autres micro-organismes recombinants ni à l'utilisation de leurs produits n'a été rapporté après près de vingt années d'utilisation intensive, mais bien évidemment la transgénèse microbienne ouvre aussi un champ aux laboratoires militaires qui l'utilisent à des fins moins pacifiques. Actuellement, ignorance ou adhésion, rien dans l'opinion publique ne semble s'opposer à l'utilisation des micro-organismes transgéniques et de leurs produits et personne n'en demande même l'étiquetage.

## **Pourquoi des plantes transgéniques?**

Il en va tout autrement des plantes transgéniques accusées en vrac de détruire l'agriculture du tiers monde, de produire des aliments toxiques pour les habitants des pays industriels, de mettre en péril la biodiversité et d'être l'instrument de la domination du capitalisme sur l'agriculture et sur notre alimentation. Je voudrais exprimer à ce sujet mon opinion personnelle qui se fonde à la fois sur mes connaissances scientifiques de biologiste du végétal, impliqué dans l'étude du génome et qui pour cette activité créé et utilise régulièrement des plantes transgéniques. Je suis aussi fréquemment amené à expertiser des dossiers pour la Commission du Génie Biomoléculaire, l'instance qui est chargée d'autoriser ou de refuser l'expérimentation au champ de plantes transgéniques, donc de plantes à usage agronomique ou industriel. De plus je serai, comme tout le monde, amené à consommer les produits des plantes transgéniques lorsqu'ils seront sur le marché sous forme cachée ou étiquetée et je suis aussi un citoyen avec des options personnelles sur ce que je souhaite pour l'avenir de notre société. Je refuse entre autres choses que les marchés financiers soient les guides uniques de notre société et je pense que les décisions politiques devraient être associées à une information des enjeux auprès des citoyens.

Quels avantages les plantes transgéniques sont-elles susceptibles d'apporter qui justifient leur utilisation? L'amélioration variétale vise à optimiser la production agricole en termes quantitatifs (rendement) et qualitatifs (caractéristiques organoleptiques, technologiques ou nutritionnelles). Un aspect particulièrement important pour le rendement est la défense contre les parasites et le désherbage. La transgénèse offre la possibilité d'utiliser des résistances aux insectes, aux champignons, aux bactéries et virus issus d'autres plantes ou d'autres organismes et par là limiter l'utilisation des pesticides chimiques. Le désherbage chimique est actuellement limité à la résistance naturelle des différentes plantes ce qui conduit parfois à l'usage de substances très rémanentes comme l'Atrazine utilisée massivement pour le désherbage du maïs. Conférer au maïs une autre résistance permettrait l'emploi d'un désherbant moins toxique. On peut à plus long terme envisager d'adapter des plantes à des conditions défavorables, telles que les zones arides ou les sols salés. L'amélioration qualitative d'une variété est aussi un domaine d'action des plantes transgéniques puisqu'il est possible d'influer sur le développement en particulier la maturation des fruits, d'introduire des gènes susceptibles d'améliorer la valeur nutritive ou les caractéristiques organoleptiques. De plus les produits végétaux ont de nombreuses applications industrielles qui nécessitent des caractéristiques particulières (réduction de la lignine pour la cellulose, niveau de saturation des huiles, type d'amidon...). Le dernier aspect consisterait à faire fabriquer à des plantes des substances transgéniques actuellement produites en fermenteurs par des micro-organismes, en particulier des médicaments ou des produits à trop faible valeur ajoutée pour être produits en fermenteurs (matières plastiques, colles ...).

Qu'en est-il actuellement ? : de nombreuses applications sont au stade de test, mais seules quelques variétés sont actuellement cultivées à grande échelle essentiellement en Amérique du Nord qui n'a pas imposé à l'agriculture d'interdire de culture: des sojas et des maïs résistants à des herbicides plus faciles à désherber; des cotons résistants à un papillon, la pyrale, et qui produisent des fibres de haute qualité; et une variété de Papaye résistante à un virus qui a sauvé la culture de cette plante à Haïti.

## **Les risques potentiels des plantes transgéniques.**

À côté de ces avantages et de ceux à venir quels sont les risques ou les inconvénients associés à cette nouvelle technique ? Pour aller du plus simple au plus compliqué il convient d'éliminer rapidement l'idée que la consommation des plantes transgéniques est dangereuse pour la santé. Elles ne sont en principe ni plus ni moins toxiques que les variétés obtenues par croisement. Il est possible d'obtenir par croisement des amandes bourrées d'acide prussique, des pommes de terres pleines d'alcaloïdes, extrêmement nocifs pour la santé et la transgénèse ne change pas grand chose à l'affaire. Il serait bien

sûr possible de faire produire à une plante de la toxine diphtérique ou un venin de serpent ou de scorpion et pourquoi pas les trois à la fois. Mais de telles plantes ne seront jamais créées, sauf peut-être dans un film d'horreur. On peut aussi légitimement se demander si une toxicité imprévue ne pourrait pas apparaître puisque l'on connaît encore peu de choses du fonctionnement du génome des plantes et que la transgénèse permet aussi de surproduire des gènes d'organismes éloignés et avec lesquels nous sommes peu en contact. Ceci n'est pas totalement exclu et les exemples les plus fréquemment cités concernent l'apparition possible de réactions allergiques. En fait des réactions au kiwi dont la culture a été récemment introduite en France ont été décrites, de même qu'à la fraise et à de nombreux végétaux cultivés traditionnellement. Ces risques doivent à l'évidence être évalués au cas par cas et le sont par les organismes officiels en place, chargés de donner les autorisations de mise au champ et de mise sur le marché. Ils ne peuvent en aucun cas justifier un rejet global des plantes transgéniques, mais aboutiront nécessairement, et c'est un bien, à l'interdiction de quelques combinaisons de gènes.

La création de plantes résistantes aux herbicides pose plusieurs types de questions. La première est due à la convergence d'intérêts liant l'amélioration des plantes à l'industrie chimique. Ceci s'est déjà traduit aux USA par le rachat d'une partie de l'industrie semencière par l'industrie chimique. Si on peut craindre la formation de tels conglomérats, il serait vain de croire que l'interdiction des plantes transgéniques empêchera cet effet de la mondialisation.

On peut aussi craindre que ces plantes entraînent une augmentation de l'usage des désherbants et une pollution. En fait l'agriculture utilise massivement des désherbants et il s'agira d'une substitution d'un herbicide par un autre, généralement moins onéreux, plus efficace et moins polluant. Il convient de rappeler que les doses employées sont décidées non par le fabricant, mais à la suite d'une autorisation de mise sur le marché, délivrée par un organisme sous contrôle de l'état. La décision se base essentiellement sur des tests toxicologiques. Un point qui sera probablement plus difficile à résoudre est qu'il existe, même à l'aide de la transgénèse, peu de couples "herbicide/gène de résistance" et que si deux cultures portant la même résistance cohabitent l'une à côté de l'autre, elles peuvent devenir chacune la mauvaise herbe de l'autre. Il est donc certain que l'introduction généralisée des plantes résistantes aux herbicides, imposera des modifications des pratiques culturales, mais c'est le lot de toute nouvelle technique. Qui songerait à renoncer aux tracteurs qui ont cependant considérablement modifié l'agriculture, le paysage et l'organisation de l'agriculture?

Il est clair que l'usage des plantes transgéniques aura un impact beaucoup plus limité. Les derniers points sont d'ordre biologique : les plantes transgéniques vont-elles bouleverser les écotypes soit directement par l'avantage sélectif conféré par le transgène, soit en transmettant leur transgène à des plantes sauvages ? Sur ce point il est indispensable de traiter la question au cas par cas, en fonction de la plante et du transgène. Pour qu'une plante devienne envahissante il faut qu'elle puisse se reproduire sans intervention humaine et qu'elle possède un avantage sélectif. A l'évidence, un maïs transgénique ne peut pas devenir envahissant en France, car ses graines sont détruites par le froid et il n'existe aucune plante sauvage interféconde susceptible de recevoir le transgène. La situation est différente pour le colza, la betterave et la chicorée qui peuvent se reproduire sous nos climats et possèdent des parents sauvages auxquels ils peuvent transférer leurs gènes par pollinisation. Il est donc imaginable qu'une plante transgénique capable de survivre aux hivers, ou une mauvaise herbe ayant reçu le transgène devienne envahissante.

Il faut signaler que certains végétaux non transgéniques, à l'état naturel, ont pu envahir un territoire important, et ce au détriment de la flore existante. Ainsi l'algue caulerpa a envahi la Méditerranée et le séneçon du Cap a envahi les prairies de moyenne montagne. Mais là encore il faut garder raison et ne pas oublier que ce qui menace réellement la biodiversité c'est l'activité humaine en général et en particulier la déforestation associée à l'accroissement de la population mondiale.

D'autre part sauter la barrière d'espèce est-ce si anodin ? Un gène remis dans un autre contexte peut-il poser des problèmes insoupçonnés, créer des caractéristiques imprévues et éventuellement favoriser l'apparition de nouveaux pathogènes. Ma réponse personnelle est oui, probablement dans quelques cas. Ceci justifie les contraintes que la Commission de Génie Biomoléculaire a imposé, qui limitent le transfert de gènes au gène d'intérêt et à un gène de sélection. Actuellement aucun ADN facilitateur ni séquence plasmidique n'est autorisé pour les lignées visant à la production de variétés commerciales. La tendance à terme est d'éliminer avant la mise au champ, le gène de sélection. Pourquoi tant de précautions? La biologie nous a enseigné l'étonnante aptitude du vivant à créer du neuf avec du vieux et notre connaissance des mécanismes du vivant est très limitée, entre autre celle du fonctionnement du génome des plantes. Qui aurait pu prédire il y a 10 ans que la surexpression d'un gène chez une plante puisse aboutir à son inactivation? Par ailleurs les séquençages de génomes de plantes ont montré la présence de nombreuses séquences de rétrovirus pour la plupart inactifs. Qui peut exclure qu'un transgène pourrait les réactiver. Tout cela peut arriver, mais c'est d'une part contrôlable et les effets en seraient limités à l'abandon d'une variété transgénique, rien qui mette en péril l'humanité ou la santé des consommateurs, mais suffisamment pour imposer un contrôle rigoureux.

### **Pourquoi tant de craintes des plantes transgéniques en Europe?**

Dans ces conditions comment expliquer les craintes de l'opinion publique vis à vis des plantes transgéniques en Europe, et pourquoi sont-elles acceptées en Amérique du Nord et sur d'autres continents. On peut bien sûr évoquer la naïveté des américains, vivant dans un pays où l'industrie agrochimique a absorbé les entreprises d'amélioration des plantes. En France la situation est très différente. Après s'être investis partiellement vers l'amélioration des plantes, les grands groupes de l'agrochimie s'en sont dégagés. Or il existe souvent en agronomie, dans la lutte contre les parasites, soit une solution biologique par la construction d'une variété résistante, soit une solution chimique par un traitement phytosanitaire. En Amérique du nord l'utilisation des variétés résistantes transgéniques permettent de payer les royalties perdues sur la vente des produits phytosanitaires. En Europe il y a réellement conflit d'intérêt entre la puissante industrie chimique et la petite industrie des sélectionneurs. Mon opinion est qu'en Europe, pour préserver son monopole, l'industrie chimique a fait avaler des fables apocalyptiques au public européen. Certains scientifiques, des Professeurs d'Université, des Chercheurs reconnus ont participé à la campagne anti OGM (= contre les plantes transgéniques), soit en exposant des effets de la transgénèse sans les remettre dans le contexte (une interview à France Inter pour dire que la population bactérienne d'un sol est différente après culture d'un Lolium transgénique et d'un Lolium non transgénique. Notons qu'elle aurait aussi été différente si l'on avait cultivé du blé ou de la luzerne!), soit en évaluant l'effet d'un transgène exprimant un insecticide sur des abeilles, sans prendre en compte l'effet de l'insecticide chimique que reçoivent les plantes non transgéniques. Je suis surpris que ces scientifiques qui crient au loup (et avec les loups) au sujet des plantes transgéniques ne soient jamais intervenus lors des téléthons et assimilés ; car si les inconnues et les risques de mauvaises surprises que j'évoque plus haut peuvent être gênants en amélioration des plantes, ils peuvent être dramatiques en transgénèse humaine, c'est à dire en thérapie génique.

Je suis convaincu que les plantes transgéniques constituent une solution biologique pour limiter les apports externes chimiques en agriculture et qu'elles seront l'un des outils de l'agriculture biologique moins polluante qui nécessairement doit se développer dans le siècle qui vient de commencer pour assurer une production alimentaire à l'humanité, qu'elle soit riche ou pauvre, préoccupée de survie ou de bien-être. La psychose sur les plantes transgéniques me fait penser aux prédictions de Nostradamus relayées par un couturier célèbre, mais au lieu de faire simplement rire, elle mettra à terme l'industrie semencière et toute l'agriculture européenne en situation d'infériorité par rapport à la concurrence Nord américaine.

*La transgénèse en amélioration des plantes ou en médecine, comme toute nouvelle technologie, présente des bénéfices et risques potentiels ou avérés. La décision de son utilisation ne doit à*

*l'évidence pas être simplement basée sur les profits financiers qu'elle peut générer. C'est une décision politique, au sens qu'elle engage notre société. Il est temps d'ouvrir un vrai débat citoyen, où toutes les opinions puissent s'exprimer sur l'ensemble de ces problèmes.*

## Compte rendu intersyndical

**SNCS-FSU, SGEN-CFDT, SNPTES-UNSA, SNTRS-CGT**

Compte rendu de la télé-réunion du 2 février 2001

### **Remplacement de G. Costa, membre élu B2 démissionnaire**

Les rapports des 5 candidats sont présentés et s'en suit une discussion sur les critères de choix à adopter. L'intégration d'un membre appartenant au domaine de la virologie est souhaitée. D'autre part, toutes les régions n'étant pas représentées, il faudrait y remédier par cette élection.

Résultats des votes :

A. Atanassova	MdC, Poitiers	0 voix
S. Blanc	CR INRA, Montpellier	14 voix
S. Bouzoubaa	MdC, Strasbourg	1 voix
K. Mandon	MdC, Nice	1 voix
J.G. Valay	MdC, Grenoble	2 voix

Stéphane Blanc est donc élu.

### **Motion sur la présence des élus B et C à la session de printemps** (texte joint).

Après lecture, la motion est adoptée à la majorité (17 oui, 1 abs)

Compte rendu de la réunion de bureau du 2 février 2001

C. Dumas fait un compte rendu du Conseil de Département SDV dans lequel il représente la commission 27 :

J. Godet a annoncé la fin du Conseil de Département dans sa forme actuelle pour juin 2001.

Elle a ensuite précisé la signification des classements en A, B, C des unités examinées à la session d'Automne.

A : aucun problème pour la commission et pas de problème non plus pour la direction scientifique,

B : bonne évaluation par la commission mais ces unités doivent faire l'objet de recommandations particulières,

C : unités prises en considération par la commission mais sur lesquelles la direction aimerait qu'il y ait un examen plus approfondi.

Les unités dont l'évaluation est en deçà de C ne figurent pas au classement

Toutes les unités relevant de la commission 27 ont été classées en A.

Composition des jurys d'admission :

Les jurys d'admission sont composés de 10 titulaires et de 4 suppléants.

Les 5 titulaires proposés par la DS du département et acceptés par le Conseil sont :

Aigle (section 23), Heidmann (s. 24), Hickmann (s. 29), Nahon (s. 25) et Delay (s. 30).

Les 2 suppléants sont : Almousmi (s.28) et Caizergues-Ferrer (s.23).

Il y aura donc un végétaliste dans le jury d'admission 2001, M. Delay, qui rapportera sur les candidats de la commission 27.

Dernière minute : B. Delay venant d'être nommé DSA, il va sûrement être remplacé.

Compte rendu de la session de Printemps (9 et 10 avril 2001)
--

Les membres de la commission souhaitent la bienvenue à Stéphane Blanc.

J.C. Kader adresse ses félicitations à F.A. Wollman qui a reçu la médaille d'argent du CNRS.

Il annonce ensuite le départ de P.H. Gouyon (DSA des SDV) qui est maintenant remplacé par B. Delay.

### **I. Exposé de politique générale par J.C. Kader** (J. Godet étant en mission à l'étranger)

#### **Le Budget :**

Le budget, pour le soutien scientifique, hors salaires, est en augmentation de 11% par rapport à 2000, soit 383 MF.

- CPER (contrat avec les régions) : 20 MF chaque année jusqu'en 2006.

- IFR : 4 MF (3 MF en 2000).

- participation à la consultation en ligne des Unités : 1,4 MF

- ATIPE et jeunes chercheurs : la Direction scientifique y tenant beaucoup, la section est invitée à détecter les porteurs de projets parmi ses jeunes chercheurs. Un financement de 100 à 150 KF/an non renouvelable est prévu.

Dotations récurrentes :

Le budget de fonctionnement est aussi en augmentation ; il sera différencié selon les Unités. Lorsque les unités sont en cours de contrat quadriennal, les crédits récurrents n'augmentent pas mais cela est compensé par l'attribution de crédits exceptionnels.

Le CNRS interviendra également dans les montages budgétaires pour l'achat de gros équipements.

#### **Les promotions**

C'est une bonne année !

- CR2 → CR1

101 possibilités pour le département de SDV pour 88 promouvables. Les CR2 à moins de 4 ans pouvaient donc se présenter. Beaucoup ne l'ont pas fait. Est-ce du à une mauvaise information ou à une autocensure ?

- DR2 → DR1

105 possibilités pour l'ensemble du CNRS (82 en 2000). Il y a eu 16 promotions pour les SDV en 2000. Il y en aura peut être plus cette année. Il est donc nécessaire de classer 4 à 5 candidats

- DR1 → DRCE

24 possibilités cette année soit le double de l'an passé.

- Accueil

En section 27 il y a peu de candidats pour un accueil en détachement.

Les bons dossiers ont leur chance. Pas d'autocensure !

### **Les concours chercheurs**

Pour l'ensemble du CNRS, 834 postes sont ouverts contre 537 en 2000 ce qui représente une augmentation de 55%.

Cette augmentation est due à la création de 35 postes frais, au dégel des postes laissés vacants par des départs à la retraite et à l'utilisation des postes restés en " stand by " à cause du décalage entre leur création budgétaire et leur pourvoi.

En SDV, 173 postes sont à pourvoir ce qui représente par rapport à 2000 (108) une augmentation de 63%. Seize postes sont affichés dans d'autres départements dans le cadre de l'interdisciplinarité.

La répartition des postes entre les sections se fait en fonction de la taille de la communauté scientifique qu'elles représentent en tenant compte des départs à la retraite avec comme âge de référence 65 ans. Certaines sections sont plus vieillissantes que d'autres ; la section 27 est dans la moyenne.

La proportion CR1/CR2 est de 33% en SDV. La règle de Bercy est de 25%

Pour l'ensemble du CNRS 69 postes de DR2 en recrutement externe sont ouverts (46 en 2000) avec en plus une réserve de 19 postes pour favoriser la valorisation.

Le département SDV dispose de 7 postes de DR2 (3 en 2000).

Aucun recrutement DR1 n'est prévu.

Comparée à celles des 40 autres sections, la pression au recrutement en section 27 est une des plus faibles : 4,6. Il faut s'interroger sur la manière dont ces chiffres ont été calculés, et sur les causes qui génèrent cette situation.

### **ITA**

Pour les raisons déjà évoquées pour les postes chercheurs, la campagne de recrutement est favorable : 1100 postes pour l'ensemble du CNRS.

Sur ces 1100 postes, 250 sont mis en réserve pour régler les problèmes des métiers à astreinte (40 en SDV) lors de la mise en place de la RTT qui devrait être effective au 1/1/2002.

En SDV il y a 200 postes dont 40 sont engagés pour compenser les AFIP qui viennent des autres départements et les moyens communs. Il reste donc 160 postes " réels " ; il y en avait 126 en 2000.

Le nombre de promotion par concours interne n'est pas encore connu.

Les points suivants ont ensuite été évoqués :

- les programmes interdisciplinaire du CNRS,
- le dossier Génoplante
- les installations sensibles (OGM)

- **la réflexion stratégique du CNRS** (un contrat d'objectifs doit être fourni au Ministère pour la fin 2001)

### **Questions faisant suite à cet exposé**

Les postes fléchés : où et comment ?

Les départements font des propositions de fléchage mais c'est la direction qui décide.

Des discussions peuvent également avoir lieu dans les sections sur les critères de fléchage amenant à privilégier une implantation géographique, un laboratoire, une discipline.

Les propositions des sections doivent parvenir à la Direction générale en octobre/novembre.

Mais la direction peut également décider seule.

Les postes ITA

Il est fait remarquer qu'avec les marchés nationaux les emplois administratifs vont changer de nature : nécessité de faire un effort sur les postes de gestionnaire.

La politique du CNRS

Suite au départ de P.H. Gouyon, dont le travail et les convictions sont salués, il est fait remarquer le manque de concertation concernant son remplacement. Il est anormal que les présidents des sections concernées ne soient pas consultés ni pour la recherche d'un nouveau DSA, ni pour le remplacement d'un membre nommé.

## **II. les travaux de la section**

- **Reconstitution de carrières**
- **Changement d'affectation**
- **Titularisation des chercheurs stagiaires**

Un avis favorable a été donné aux dossiers de tous les chercheurs concernés.

### **- Demandes d'accueil en délégation**

Ces demandes sont déposées par des enseignants-chercheurs qui souhaitent faire de la recherche à plein temps ce qui n'est pas sans conséquence pour l'enseignement dont ils ont la charge. Ils doivent avoir un avis favorable de leur Université.

Seuls une année et un renouvellement peuvent être accordés.

En SDV il y a 40 possibilités. Pour la section 27, la pression n'est pas très forte (3 demandes).

La décision appartient à la commission.

Trois demandes sont présentées dont un renouvellement.

Après présentation des dossiers, un vote par ligne a donné les résultats suivants :

V. Stoppin (Grenoble), 1<sup>ère</sup> demande ; 2) A. Bottin (Toulouse), 1<sup>ère</sup> demande ; A.C. Fitchette (Caen), renouvellement.

Ce classement est validé à l'unanimité.

### **Promotions CR2 → CR1**

Une discussion s'engage sur la présence des membres C pendant ce point de l'ordre du jour suite à l'intervention de l'assistante du secrétariat du Comité national.

En référence à la motion votée à la majorité par la section le 2/02/01, il est “ néanmoins ” décidé que les élus C assisteront à la présentation des dossiers, à la discussion sur les critères de classement et seront exclus pendant les discussions sur les dossiers et les classements.

Il est rappelé qu’il y a plus de promotions que de promouvables.

Sont présentés au passage CR2 → CR1 :

De Carvalho, Gomord, Hervé, Ritzenthaler.

Tous ont été classés 1<sup>er</sup> ex æquo.

### **Promotions DR2 → DR1**

Les mêmes conditions de participation que pour les promotions CR2 → CR1 sont requises avec en plus l’exclusion des membres B.

Les critères retenus pour ce changement de classe sont : activité scientifique de très bonne qualité et aptitude à diriger une équipe.

Un DR1 doit avoir une autorité scientifique et être reconnu dans sa discipline.

Parmi les 9 candidats qui se présentaient (âge moyen : 50 ans ), 4 ont été classés comme suit :

1) E. Kondorosi (Gif) ; 2) P.Yot (Strasbourg) ; 3) M. Legrand (Strasbourg) ; 4) S. Mache (Grenoble).

### **Promotion DR1 → DRCE**

Un seul candidat, J.C. Kader : avis favorable à la promotion

### **Cas particuliers de chercheurs**

Les chercheurs concernés recevront un message de la section.

### **Exposé de M. Caboche, directeur de l’URGV**

La structure et les thématiques de l’Unité sont présentées afin que les membres de la section aient toutes les informations nécessaires pour le recrutement d’un CR1 sur le poste affiché 27/03T.

### **Proposition de médailles**

Il y a une médaille de bronze par section et trois médailles d’argent pour le département SDV.

Après discussion et votes, la commission souhaite proposer pour la médaille de bronze C. Curie et pour la médaille d’argent J. Joyard.

### **Schéma stratégique**

Une discussion a permis de dégager différents thèmes qui seront développés, sous la responsabilité des membres de la section, lors d’une séance plénière qui aura lieu après les concours.

- Recherche européenne et le futur 6<sup>ème</sup> programme de la CEE (FP6), C. Dumas,
- Intra et interdisciplinarité, E. Blee et Y. Meyer,
- Gestion des unités (mixtes entre autres), S. Delrot et N. Schwebel,
- Valorisation, financement, post-docs, S. Ball et JF Briat,
- Concours, évaluation , S. Blanc.

### **Calendrier**

Auditions des concours : du 28 mai au 1<sup>er</sup> juin inclus

Jury d’admissibilité : du 5 au 8 juin inclus

**Désignation des représentants de la section 27** pour les visites des unités en renouvellement ou en demande de création :

- UMR 8543, A.L. Etienne : J.F. Briat, F.A. Wollman, N. Schwebel (élue C)
- UMR 8618, M. Kreis : S. Delrot, D. Roby, J.P. Reichheld, A.M. Justin (élue C)
- UMR 8621, M. Duguet : S. Ball (la section 27 est une section secondaire pour cette unité)
- URGV, M. Caboche : Y. Meyer, T. Langin, J. Millet (élu C)
- ESA 6169, Le Rudulier : H. Barbier Brygoo, D. Roby, N. Schwebel (élue C)
- D. De Vienne : C. Dumas, A. Borgel, A.M. Justin (élue C)

*E. Coppin, A.M. Justin, N. Schwebel, J. Walter*

## Vos contacts SNCS à la section 27

### Elus B

**Alain BORGEL**

Institut de Recherche pour le Développement  
GENETROP – Biologie du Développement des Plantes  
Pérennes Tropicales, UMR 1098  
911 Av. Agropolis, BP 5045  
F-34032 MONTPELLIER Cedex

Tél. : 04 67 41 62 41/61 75  
Fax: 04 67 41 62 22  
E-mail : [borgel@mol.ird.fr](mailto:borgel@mol.ird.fr)

---

**Evelyne COPPIN**

Institut de Génétique et Microbiologie  
UPS, UMR CNRS 8126,  
Centre d'Orsay, Bâtiment 400  
F-91405 ORSAY Cedex

Tél. : 01 69 15 70 12  
Fax: 01 69 15 70 06  
E-mail : [coppin@igmors.u-psud.fr](mailto:coppin@igmors.u-psud.fr)

---

**Jean-Philippe REICHHELD**

Laboratoire de Génome et Développement des Plantes  
UMR 5096 – CNRS/UP  
52, Av. de Villeneuve  
F-66860 PERPIGNAN

Tél. : 04 68 66 21 17  
Fax: 04 68 66 84 99  
E-mail : [jpr@univ-perp.fr](mailto:jpr@univ-perp.fr)

---

### Elus A

**Thierry LANGIN**

Institut de Biotechnologies des Plantes  
Université Paris 11 - URA CNRS 1128  
Laboratoire de Phytopathologie Moléculaire  
Bâtiment 630  
F-91405 ORSAY Cedex

Tél. : 01 69 31 10 02  
Fax: 01 69 33 64 24  
E-mail : [langin@ibp.u-psud.fr](mailto:langin@ibp.u-psud.fr)

---

**Yves MEYER**

Labo. de Physiologie et de Biologie Moléculaire Végétale  
URA 565, Faculté des Sciences, Bâtiment C  
Université de Perpignan, 52 avenue de Villeneuve  
F-66860 PERPIGNAN Cedex

Tél. : 04 68 66 22 25  
Fax: 04 68 66 84 99  
E-mail : [ymeyer@univ-perp.fr](mailto:ymeyer@univ-perp.fr)

---

**Dominique ROBY**

Laboratoire de Biologie Moléculaire des Relations Plantes-  
Microorganismes  
UMR CNRS/INRA 215, BP 27,  
Chemin de Borde Rouge  
31326 CASTANET-TOLOSAN Cedex

Tél. : 05 61 28 53 26  
Fax: 05 61 28 50 61  
E-mail : [roby@toulouse.inra.fr](mailto:roby@toulouse.inra.fr)

---

### Comité de liaison 27 du SNCS

**Betty FELENBOK**

Institut de Génétique et Microbiologie  
UPS, UMR CNRS 8126,  
Centre d'Orsay, Bâtiment 409  
F-91405 ORSAY Cedex

Tél. : 01 69 15 63 28  
Fax: 01 69 15 78 08  
E-mail : [felenbok@igmors.u-psud.fr](mailto:felenbok@igmors.u-psud.fr)

